



Fiche Signalétique

Section 1: Identification du Produit et de l'Entreprise

Nom du produit: Huile hydraulique et à cric
Numéro(s) de produit: 75553
Utilisation du produit: Huile pour systèmes hydrauliques

Coordonnées du fabricant / fournisseur:

Aux États-Unis: CRC Industries, Inc. 885 Louis Drive Warminster, PA 18974 www.crcindustries.com 1-215-674-4300 (Généralités) 800- 521-3168 (Technique) 800-272-4620 (Service à la clientèle)	Au Canada: CRC Canada Co. 2-1246 Lorimar Drive Mississauga, Ontario L5S 1R2 www.crc-canada.ca 1-905-670-2291
---	---

Urgence 24 heures – CHEMTREC: 800-424-9300 ou 703-527-3887

Section 2: Identification des Risques

Vue d'Ensemble des Risques

Selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA, ce produit ne représente pas un danger.

Apparence et odeur: Liquide visqueux ambre, faible odeur de pétrole

Effets potentiels sur la santé:

EFFETS AIGUS:

YEUX: Le contact direct peut causer une irritation et des rougeurs.

PEAU: Légèrement irritant. Un contact répété ou prolongé peut entraîner une sécheresse cutanée.

INHALATION: Le brouillard d'huile peut irriter les voies respiratoires et les poumons.

INGESTION: Peut causer des douleurs stomacales et des vomissements. Le risque principal, en cas d'ingestion, est l'aspiration dans les poumons et une pneumonite subséquente.

EFFETS CHRONIQUES: Inconnu

ORGANES VISÉS: Inconnu

État physique aggravé par exposition: Inconnu

Se reporter à la section 11 pour les renseignements sur la toxicologie et la cancérogénicité

Section 3: Composition / Renseignements sur les Ingrédients

COMPOSANT	NUMÉRO CAS	% par pds
Distillats paraffiniques hydrogénés	64742-54-7	50 – 70
Distillats naphténiques à solvant raffiné	64741-96-4	30 – 50
Zinc, dithiophosphate di-C1-14-alkyl esters	68649-42-3	0,2 - 1

Section 4: Premiers Soins

- Contact oculaire: Asperger immédiatement avec beaucoup l'eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin, si l'irritation persiste.
- Contact cutané: Retirer les vêtements contaminés et laver la zone touchée avec du savon et de l'eau. Consulter un médecin, si l'irritation persiste. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- Inhalation: Déplacer la personne à l'air frais. Maintenir la personne calme. Si la personne ne respire pas, donner la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Communiquer avec un médecin.
- Ingestion: NE PAS provoquer de vomissements. Obtenir immédiatement des soins médicaux. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente.
- Avis aux médecins: Traitement symptomatique.

Section 5: Mesures en cas d'Incendie

Propriétés d'inflammabilité: Selon la norme OSHA, ce produit n'est pas inflammable.

Point d'éclair:	280°F / 138°C (COC)	Limite d'explosion supérieure:	ND
Température d'autoallumage:	ND	Limite d'explosion inférieure:	ND

Données pour incendie et explosion:

- Moyen d'extinction approprié: Mousse, produits chimiques secs, sable, dolomite, dioxyde de carbone
- Produits de combustion: Fumée ou vapeurs âcres, oxydes de carbone
- Risques d'explosion: Les contenants, lorsqu'ils sont exposés à la chaleur d'un feu, peuvent accumuler de la pression et se fissurer.
- Protection des pompiers: Les pompiers doivent porter des appareils respiratoires autonomes, approuvés par NIOSH pour la protection contre la suffocation et la décomposition toxique possible des produits. Une protection oculaire et cutanée doit être fournie. Utiliser un vaporisateur d'eau pour maintenir les contenants exposés à l'incendie et pour affaiblir les vapeurs pouvant se former lors de la décomposition du produit. Le volume et la pression du matériel augmentent fortement lorsqu'il est chauffé.

Section 6: Mesures en cas de Fuites Accidentelles

- Précautions personnelles: Prendre des mesures de protection personnelle telles que recommandées à la Section 8. Minimiser le contact cutané. Éviter de respirer les vapeurs.
- Précautions pour l'environnement: Prendre les précautions nécessaires pour éviter la contamination du sol et des surfaces d'eau. Ne pas vidanger dans les égouts ni les collecteurs d'eau pluviales.

Méthodes de confinement et de nettoyage:

Ériger une digue autour du déversement. Ventiler la zone avec de l'air frais. Dans un espace confiné ou dont la circulation d'air est limitée, les nettoyeurs doivent porter une protection respiratoire appropriée. Récupérer ou absorber le matériel répandu à l'aide d'un absorbant indiqué pour les déversements de produits chimiques. Mettre les absorbants utilisés dans des contenants de déchets appropriés.

Section 7: Entreposage et Manipulation

Procédures de manipulation:

Ne pas réutiliser le contenant. Garder le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Bien ventiler et éviter de respirer les vapeurs. Ne pas ranger ni mélanger avec de forts oxydants. Éviter la chaleur forte. Garder éloigné des étincelles et des flammes nues. Les directives d'utilisation du produit se trouvent sur l'étiquette du produit.

Procédures d'entreposage:

Conserver dans un endroit frais et sec, à l'abri des rayons du soleil. Les contenants doivent être bien fermés pendant l'entreposage. Garder loin des sources d'ignition. Ne pas ranger à proximité d'acides puissants ou d'agents oxydants.

Niveau d'entreposage d'aérosol: NA

Section 8: Contrôles d'Exposition / Protection Personnelle

Directives sur l'exposition:

COMPOSANT	OSHA		ACGIH		AUTRE		UNITÉ
	TWA	STEL	TWA	STEL	TWA	SOURCE	
Distillats paraffiniques hydrogénés	5	NE	5	NE	NE		mg/m ³
Distillats naphténiques à solvant raffiné	5	NE	5	NE	NE		mg/m ³
Zinc, dithiophosphate di-C1-14-alkyl esters	NE	NE	NE	NE	NE		
N.E. Non établi		(c) – ceiling (plafond)	(s) – skin (peau)		(v) – vacated (libre)		

Contrôles et protection:

Contrôles techniques:

L'aire doit être suffisamment aérée. Un appareil d'aspiration local est habituellement préféré, car il permet de contrôler les émissions d'un contaminant à la source, empêchant sa dispersion dans l'aire de travail. Si nécessaire, utiliser des moyens mécaniques pour maintenir les niveaux de vapeur en dessous des directives d'exposition. Dans un espace confiné, observer les règlements OSHA en vigueur.

Protection respiratoire:

Aucune requise pour un travail effectué sous une ventilation adéquate. S'il n'est pas possible d'avoir des contrôles mécaniques ou si l'exposition dépasse les limites d'exposition permises, utiliser un respirateur à cartouche filtrante approuvé par NIOSH avec une cartouche de produits chimiques anti-vapeurs organiques. Une surveillance de l'air est indispensable pour établir les niveaux d'expositions des employés. Utiliser un appareil respiratoire autonome dans les espaces confinés et en cas d'urgence.

Protection visuelle/ faciale:

Sous des conditions normales, porter des lunettes de protection. En cas de probabilité raisonnable de contact avec le liquide, porter des lunettes protectrices contre les agents chimiques.

Protection cutanée:

Utiliser des gants de protection en nitrile ou en PVC. Utiliser, également, un survêtement de protection en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Section 9: Propriétés Physiques et Chimiques

État physique: liquide visqueux
 Couleur: ambre
 Odeur: Pétrole léger
 Seuil d'odeur: ND
 Gravité particulière: 0,90
 Point d'ébullition initial: > 350°F / > 175°C
 Point de congélation: ND
 Pression de vapeur: < 0,1 mmHg @ 68°F / 20°C
 Densité de vapeur: > 5 (air = 1)
 Taux d'évaporation: Très lent
 Solubilité: insoluble dans l'eau
 Coefficient de distribution eau/huile: ND
 pH: NA
 Composés Organiques volatiles: Pds %: 0 g/L: 0 lb/gal: 0

Section 10: Stabilité et Réactivité

Stabilité: Stable
 Conditions à éviter: Sources d'ignition, chaleur
 Matériaux incompatibles: acides et des produits oxydants forts
 Produits à décomposition dangereuse: Oxydes de carbone, soufre et phosphore
 Possibilité de réactions dangereuses: Non

Section 11: Information Toxicologique

Ce produit n'a pas subi d'études toxicologiques à long terme. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

Toxicité aiguë:

Composant	Oral LD50 (rat)	Dermique LD50 (lapin)	Inhalation LC50 (rat)
Distillats paraffiniques hydrogénés	> 5 000 mg/kg	> 2 000 mg/kg	2,4 mg/L/4H
Distillats naphthéniques à solvant raffiné	Aucunes données	Aucunes données	Aucunes données
Zinc, dithiophosphate di-C1-14-alkyl esters	Aucunes données	Aucunes données	Aucunes données

Toxicité chronique:

Composant	OSHA Carcinogène	IARC Carcinogène	NTP Carcinogène	Irritant E & S (moyen)	Sensibilisateur
Distillats paraffiniques hydrogénés	Non	Non	Non	Inconnu	Inconnu
Distillats naphthéniques à solvant raffiné	Non	Non	Non	Inconnu	Inconnu
Zinc, dithiophosphate di-C1-14-alkyl esters	Non	Non	Non	Inconnu	Inconnu

E – œil S – peau R - Respiratoire

<u>Toxicité reproductive:</u>	Aucune information disponible
<u>Tératogénicité:</u>	Aucune information disponible
<u>Mutagénicité:</u>	Aucune information disponible
<u>Effets synergétiques:</u>	Aucune information disponible
<u>Autre:</u>	IARC a déterminé lors d'une analyse pour la prévalence cancérogène des travailleurs exposés que l'activité carcinogénique des huiles raffinées est apparentée à la sévérité du traitement de l'huile de base. Les huiles de base de ce produit contiennent < 3% DMSO composé polycyclique aromatique entièrement extractible (PAC) par IP 346.

Section 12: Information Écologique

Ce produit n'a pas subi d'études écologiques. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

Écotoxicité:	Aucune information disponible
Persistance / Dégradabilité:	Aucune information disponible
Bioaccumulation / Accumulation:	Aucune information disponible
Mobilité dans l'environnement:	Aucune information disponible

Section 13: Élimination

Classification déchets: Ce produit n'est pas un déchet dangereux RCRA tel qu'emballé. (Vous reporter 40 CFR Part 261.20 – 261.33)
Les huiles usées doivent être recueillies et manipulées conformément au règlement 40 CFR Article 279. Les huiles usées mélangées à des déchets dangereux peuvent être soumises à un règlement comme déchet dangereux. Les contenants vides peuvent être recyclés.

Toutes les activités d'élimination doivent respecter les réglementations fédérales, provinciales et municipales. Les réglementations municipales peuvent être plus rigoureuses que les exigences fédérales ou provinciales.

Section 14: Information pour le transport

Département des transports É.-U. (terre):	Pas réglementé
ICAO/IATA (air):	Pas réglementé
IMO/IMDG (eau):	Pas réglementé
Réserves spéciales:	Aucune

Section 15: Réglementation

Règlements fédéraux É.-U.:

Toxic Substances Control Act (TSCA) (Loi réglementant les substances toxiques):
Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire TSCA ou exemptés.

Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act (CERCLA):
Il existe des quantités à déclarer pour les ingrédients suivants: Aucune

Le National Response Center (800-424-8802) ou votre comité d'organisation en cas d'urgence local doit être immédiatement avisé de tous déversements ou fuites suite à la perte de l'un des ingrédients dont la quantité doit être déclarée.

Superfund Amendments Reauthorization Act (SARA) Titre III:

Section 302 Substances extrêmement dangereuses (EHS): Aucune

Section 311/312 Catégories de danger:

Risque d'incendie	Non
Risque réactif	Non
Libération de pression	Non
Risque aigu pour la santé	Non
Risque chronique pour la santé	Non

Section 313 Produits chimiques toxiques: Ce produit contient les substances suivantes qui doivent être reportées selon la section 313 du titre III de la loi SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) de 1986 et 40 CFR Part 372:

Zinc, dithiophosphate di-C1-14-alkyl esters (composés zinc): < 1%

Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique:

Section 112 Polluants atmosphériques dangereux: Aucune

Réglementation canadienne:Règlements sur les produits contrôlés:

Ce produit a été classé conformément aux critères de risque des règlements sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient toutes les informations requises par les règlements des produits contrôlés.

Classe de risque SIMDUT: Pas réglementé

Inventaire LIS canadien: Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire LIS ou exemptés.

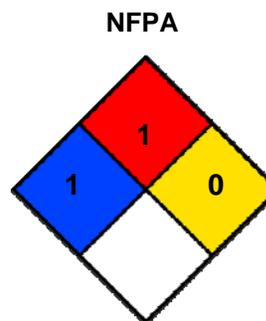
Réglementation Union Européenne:

Conformité RoHS: Ce produit est conforme à la Directive 2002/95/EC du Parlement européen et du Conseil du 27 janvier 2003. Ce produit ne contient aucune des substances interdites telles qu'énumérées à l'article 4(1) de la directive RoHS.

Réglementation complémentaire: Aucune

Section 16: Autres Informations

HMIS® (II)	
Santé:	1
Inflammabilité:	1
Réactivité:	0
EPP:	B



Valeur nominale entre 0 (aucun danger) à 4 (danger grave)

Préparé par: Michelle Rudnick
 N° CRC: 720150
 Date de révision: 07/02/2015

Modifications depuis la dernière révision: Section 15: Réglementation

L'information contenue sur ce document concerne ce matériau en particulier, tel que fourni. Elle peut devenir non valide s'il est utilisé en combinaison avec tout autre matériau. Cette information est exacte selon les connaissances de CRC Industries ou l'exactitude des sources mises à la disposition de CRC. Avant d'utiliser un produit, lire attentivement les avertissements et directives sur l'étiquette. Pour obtenir des précisions sur toute information contenue sur cette fiche signalétique, veuillez vous adresser à votre superviseur, à un professionnel de la santé et de la sécurité ou aux Industries CRC.

ACGIH:	American Conference of Governmental Industrial Hygienists	NA	Non applicable
CAS:	Registre CAS	ND	Non défini
CFR:	Code des règlements fédéraux	NIOSH:	National Institute of Occupational Safety & Health
DOT:	Département des transports	NFPA:	National Fire Protection Association
LIS:	Liste intérieure des substances	NTP:	Programme national de toxicologie
g/L:	Grammes par litre	OSHA:	Occupational Safety and Health Administration
HMIS:	Système d'identification des matériaux dangereux	PMCC:	Méthode Pensky-Martens en vase clos
IARC:	Agence internationale pour la recherche sur le cancer	EPP:	Équipement de protection personnelle:
IATA:	Association du transport aérien international	ppm:	Parties par million
OACI:	Organisation de l'aviation civile internationale	RoHS:	Restriction des substances dangereuses
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses	STEL	Limite d'exposition de courte durée
OMI:	Organisation maritime internationale	TCC:	Méthode Tagliabue en vase clos
lb/gal:	Livres par gallon	TWA:	Moyenne pondérée dans le temps
CL:	Concentration létale	SIMDUT:	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
DL:	Dose létale		